

2012

Développement du Territoire ↙

- ↪ Intercommunalité
- ↪ Accompagnement
du développement économique
- ↪ Soutien à l'activité agricole
- ↪ Protection durable de l'environnement
- ↪ Aménagement de l'espace urbain
- ↪ Préservation du patrimoine ariégeois



Un aménagement du territoire équitable et maîtrisé

Intercommunalité

En 2012, la carte de l'intercommunalité a évolué.



Département de l'Ariège
les communautés de communes au 1er janvier 2013.

Sur les 13 communes isolées que comptait le département, 11 ont intégré des communautés de communes au 1er janvier 2013. Les deux communes encore isolées de Villeneuve de Latou et de Montesquieu Avantes rejoindront une intercommunalité au 1er janvier 2014.

7 syndicats intercommunaux ont été dissous en 2012 et 10 arrêtés de projet de dissolution de syndicats intercommunaux ont été soumis pour avis aux territoires concernés.

Sous l'égide de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), 3 groupes de travail constitués d'élus et de représentants des administrations de l'État vont travailler sur la rationalisation des syndicats existants compétents en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des rivières.

De même, les élus des communautés du secteur de Mi-repoix-Moyenne Vallée de l'Hers et du secteur Val-Couserans, Bas-Couserans et Agglomération de Saint-Girons ont engagé

des études relatives à la rationalisation des périmètres de leurs communautés de communes.

Réforme des collectivités territoriales

La réforme des collectivités territoriales

Simplifier, adapter, alléger

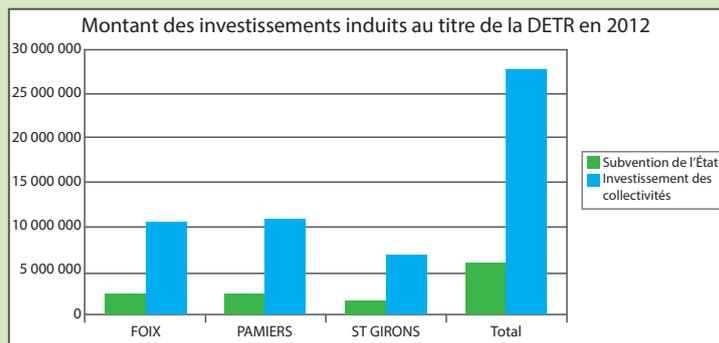


Accompagnement du développement économique

Afin de poursuivre la lutte contre le ralentissement économique, l'État consolide en 2012 les mesures déjà mises en place pour accompagner des projets de développement du territoire et répondre aux besoins de la population.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

217 dossiers ont été financés en 2012 au titre de la DETR pour un montant de subvention globale de 5,8 M€. Le total des investissements générés par cet outil de cohésion sociale au service des collectivités territoriales s'est élevé à 27,7 M€.



Les Pôles d'Excellence Rurale (PER)

Les deux appels à projets lancés en 2009 et 2010 ont permis la labellisation de quatre projets d'envergure :

Le PER « Plan de rénovation et de développement du thermalisme à Ax-les-Thermes », porté par la communauté de communes des vallées d'Ax.



Le PER « Valoriser le bois local », porté par le Parc Naturel Régional (PNR), pour valoriser la ressource forestière de l'Ariège.

Le PER « Pôle de services de Foix », porté par la communauté de communes du pays de Foix, afin de dynamiser le centre ville de Foix et d'améliorer son attractivité.

Le PER « Création culturelle en milieu rural », porté par la communauté de communes du Volvestre ariégeois, dont le but est de dynamiser l'offre culturelle dans le Volvestre ariégeois.

Plus d'un million de subventions ont ainsi été versés au titre des PER pour 4,8M€ d'investissement.

» Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT mutualise les crédits de fonds interministériels en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Les axes d'intervention prioritaire en Ariège sont les suivants : animation de pays et de pôles touristiques, maisons de santé pluridisciplinaires, plans de revitalisation du Couserans et du Pays d'Olmes.

En 2012, 20 nouvelles opérations ont été financées au titre du FNADT, pour lesquelles un montant de 759 095 € a été engagé. La somme de 1 153 556 € a été payée dans l'année, au titre des opérations antérieurement programmées.

» Les fonds européens

Programme européen FEDER Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

Au 31 décembre 2012, le département de l'Ariège a bénéficié d'une programmation globale de 215 dossiers répartis principalement autour de trois axes prioritaires :

- La préservation et la valorisation du capital environnemental (122 dossiers aidés),
- Le soutien à la compétitivité des entreprises et à l'innovation (55 dossiers),
- Le développement du massif pyrénéen (31 dossiers).

Les fonds FEDER représentent un total de 18,5 M€, qui ont générés 80,8 M€ d'investissements. En 2012, la préfecture a versé un montant total de subvention de 2,137 M€.

Le FEADER et le programme LEADER

En 2012 au titre de la diversification agricole, du tourisme, de l'animation des Pays et des services essentiels à la population (équipement du département en ADSL et fibre optique), 13 opérations ont été program-

mées sur des crédits FEADER pour un montant de 1 683 787 € et 17 dossiers sur les crédits LEADER pour un montant de 575 803 €.

Soutien à l'activité agricole

Aucune filière départementale n'a connu de crise majeure en 2012 et les résultats économiques des exploitations devraient être en moyenne légèrement à la hausse hormis dans les exploitations laitières.

Une baisse des installations aidées de jeunes agriculteurs est relevée au titre de l'année 2012 avec 29 projets validés en Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) contre 36 en 2011, pour un montant de 595 245 €.



En 2012, les aides publiques à l'agriculture se sont élevées à près de 50 M€.

• Aides directes à la production : 38 346 450 €

Droits à paiement unique, primes au maintien des troupeaux de vaches allaitantes, aides aux ovins et caprins, aides couplées (29 255 600 €) et indemnité compensatrice de handicap naturel (9 090 850 €).

• Aides conjoncturelles : 35 800 €

Procédure de reconnaissance au titre des calamités agricoles de la sécheresse 2011 (paiement des derniers dossiers en 2012) et du gel de l'hiver 2012 sur les productions horticoles et pépinières.

• Accompagnement structurel des exploitations : 1 873 063 €

Installation des jeunes agriculteurs (29 dossiers soit 595 245 €), plan de professionnalisation personnalisé (47 160 €), bonification de prêts (312 684 €), programme d'incitation et de développement des initiatives locales (79 074 €) et modernisation (838 900 €).

- **Mesures agro-environnementales : 4 503 537 €**

Conversion de l'agriculture biologique, protection des races menacées, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles, mesures territorialisées « enjeu Natura 2000 », et mesures territorialisées « enjeu directive cadre sur l'eau ».



- **Plan de soutien à l'économie montagnarde : 1 611 345 €**

Améliorations pastorales, gardiennage (pâtres, chiens patous et héliportage, animations et diagnostics pastoraux et études).



- **Dispositifs « agriculteurs en difficulté » : 15 148 €**

Deux exploitations ont bénéficié d'une prise en charge d'intérêts d'emprunts et du financement d'un suivi de l'exploitation.

Protection durable de l'environnement

Zone vulnérable nitrate



La délimitation de la nouvelle zone nitrates a été réalisée en prenant en compte l'ensemble des relevés de pollution aux nitrates disponibles sur le département et en analysant leur évolution dans le temps. L'arrêté de délimitation a été pris par le préfet coordonnateur de bassin le 31 décembre 2012. Le nombre total de communes reste identique (34) par rapport à l'arrêté précédent, malgré le déclassement de six d'entre elles. En effet, 6 nouvelles communes sont venues compléter la liste.

Protection des sites et biodiversité

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 en Ariège comprend 21 sites. En 2012, le transfert de la gouvernance de ces sites vers les collectivités s'est poursuivi ce qui porte à 10 le nombre de sites concernés.



Biodiversité

- le bouquetin :



La réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées constitue l'un des projets phare du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et de nombreux partenaires, au premier rang duquel l'État.

En 2012, une consultation du public a été organisée par la DDT, du 20 novembre au 19 décembre, en vue de la réintroduction en 2013 du bouquetin dans les Pyrénées, espèce disparue du versant français de ce massif au début du XX^{ème} siècle.

- l'ours brun

La gestion du dossier de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées a été menée en 2012 autour de 3 axes : l'harmonisation des arrêtés préfectoraux relatifs à la chasse pour la prise en compte de l'ours, la réflexion sur le protocole « ours à problème », et la comparaison des barèmes existants pour le loup et pour l'ours, ainsi que dans ce dernier cas, son actualisation.

La sécurité environnementale : inspection des installations classées

Mise en sécurité de l'entreprise Recycarbo

L'entreprise RECYCARBO, spécialisée dans le traitement des eaux polluées par des hydrocarbures, fermait



ses portes en décembre 2011. Le 20 mars 2012, un arrêté préfectoral demandait au liquidateur judiciaire de provisionner 431 605 € pour mettre ce site en sécurité. Le 29 novembre 2012, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a été mandatée par la préfecture de l'Ariège afin de définir le cadre technique et financier de la dépollution du site qui interviendra en 2013.

Le schéma départemental des carrières (SDC)

La révision du SDC de l'Ariège a été engagée en mai 2011. Une large concertation a été organisée sous forme de groupes de travail qui se sont réunis tout au long de l'année 2012. Le 21 décembre 2012, la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) dans sa formation « Carrières » a validé le projet et la notice de présentation du schéma ainsi que les conclusions du rapport environnemental. Le document définitif devrait être approuvé à l'automne 2013.

Aménagement de l'espace urbain

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles a engagé, en 2012, une réflexion sur les thèmes de la gestion économe de l'espace et le changement de destination des granges.

En matière de planification, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Vallée de l'Ariège est entré concrètement dans une phase opérationnelle avancée. Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été finalisés et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a donné lieu à une réunion de concertation publique le 12 décembre 2012.

Par ailleurs, la DDT a contribué à l'appui de 91 documents d'urbanisme (élaborations et révisions de PLU et de cartes communales).



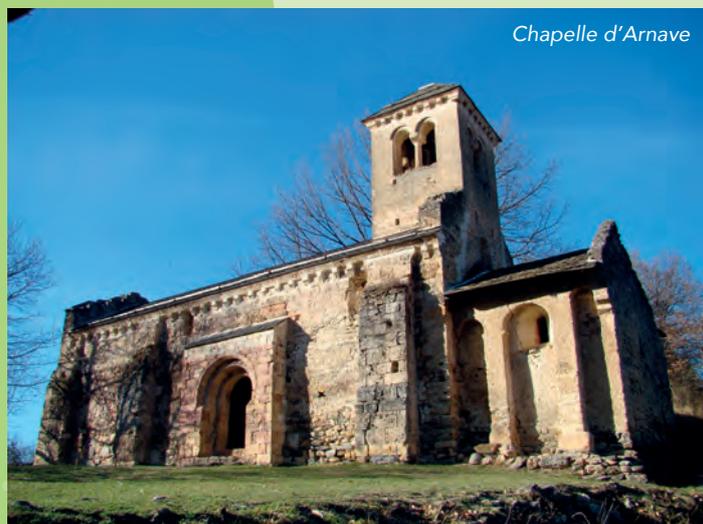


Pont d'Aubert, commune de Moulis (Photo Y. Moulié)

Chiffres-clés

- 3360 Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)
- 839 Certificats d'Urbanisme opérationnel (CUB)
- 2958 déclarations préalables
- 50 permis d'aménager
- 1768 permis de construire
- 18 permis de démolir
- 750 dossiers de fiscalité de l'urbanisme instruits pour un montant de 1157000 €
- Au total, ce sont 8993 décisions prises en 2012

Préservation du patrimoine ariégeois



Chapelle d'Arnave

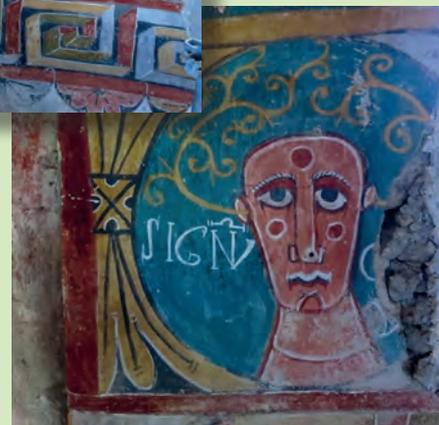
Une découverte exceptionnelle

C'est à l'occasion de la restauration du retable classé de la petite église d'Ourjout et de la dépose de sa partie supérieure, que les peintures monumentales du mur de l'abside ont été découvertes. Ce décor mis à jour

par le restaurateur de peintures murales Hervé Langlois présente un caractère exceptionnel tant par l'état de conservation que par l'intérêt historique. Ces peintures complètent et enrichissent le corpus déjà présent en Ariège à Montgauch, Vals et Saint-Lizier. Ces fresques sont comparables en de nombreux points aux peintures monumentales des églises catalanes réalisées par le « Maître de Tahull ».



Des sites ariégeois inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO



En Ariège, et plus particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Girons, 5 monuments bénéficient, depuis 1998, de l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO et appartiennent à la série « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Cette inscription confère à ces sites une reconnaissance mondiale mais crée aussi des obligations pour l'État.

Ces sites localisés dans le Couserans concernent deux communes :

- Saint Lizier : la Cathédrale et le cloître roman, le Palais des Evêques, l'ancienne Cathédrale Notre-Dame de la Sède et les remparts,
- Audressein : l'église Notre-Dame de Tramesaygues.



Représentation de St Jacques de Compostelle - Notre-Dame de Tramesaygues à Audressein